

Section DIRCOFI IDF

Le vrai visage de la loi essoc

Au-delà du discours lénifiant de notre administration sur ces nouvelles dispositions légales, sa véritable philosophie éclate au grand jour.

A l'occasion du forum annuel de la banque publique d'investissement, se déroulant le 10 octobre dernier, le chef de l'État s'est exprimé devant des centaines d'entrepreneurs.

Il les a encouragés à le citer, pour demander au fisc à bénéficier du droit à l'erreur, pour éviter d'être sanctionné dès le premier manquement « **Vous pouvez dire de ma part : quand quelqu'un arrive et pour la première fois vous met la douille, vous dit je vous mets tout de suite les pénalités plein pot, vous pourrez lui dire, j'ai vu le président de la République, il nous a dit qu'il y a le droit à l'erreur** » a-t-il lancé « **S'ils ne sont pas au courant vous m'écrivez ! Et ce sera corrigé** ». Propos tenus sous les applaudissements (Article de « Ouest France » du 10 octobre 2019).

Il fut un temps où le contrôle fiscal était considéré comme la tâche noble de la DGI, les vérificateurs, comme la phalange budgétaire de l'État.

Dans notre indispensable et difficile mission, voilà désormais à quoi, celui qui devrait être notre premier bouclier, nous réduit : à un ramassis de zorro, de lourdauds incapables de comprendre les « premiers de cordée », tout juste bon à coller des « douilles » à de pauvres innocents, tellement préoccupés par leur souci premier, « créer de la richesse », qu'ils en oublient, bien que bardés de DAF, d'experts comptables et d'avocats, le respect de la loi. Et nous oserions, nous les médiocres, avec notre sale mentalité de petits fonctionnaires, les sanctionner ! Gare à nous alors, car nous serions « corrigés ».

Non monsieur le Président, les agents (es) de la DGFIP font preuve de respect à l'égard des contribuables et n'emploient pas le vocabulaire que vous leur prêtez !

Non monsieur le Président, ils n'ont pas attendu la loi essoc pour tenir compte de la bonne foi d'entreprises ou de particuliers !

Non monsieur le Président, les pénalités qui sont éventuellement appliquées ne relèvent pas de l'arbitraire ou de l'humeur des vérificatrices et vérificateurs, mais de l'application, avec l'aval de la hiérarchie, des dispositions du CGI, votées par le Parlement, preuve à l'appui et sous le contrôle ultérieur du juge !

Les propos ainsi tenus ne font que discréditer notre mission, pourtant essentielle au budget de l'Etat et au respect de l'égalité devant la loi, principe fondateur de notre République, et encouragent un climat délétère à l'égard de celles et ceux en charge d'assumer cette tâche.

Ils traduisent aussi le mépris qu'éprouvent envers nous, ceux qui devraient, de par leurs fonctions, nous soutenir et nous défendre.

Solidaires Finances publiques demande au directeur de la DIRCOFI IDF de porter au plus haut lieu notre indignation et de réaffirmer publiquement son entier soutien aux agents (es) dans l'exercice de leur mission de contrôle.